

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du  
12/01/2009

Date de convocation :  
3 mai 2011

Séance du 9 mai 2011 à 19 heures

Nombre de  
délégués en  
exercice : 60

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du  
Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par  
le règlement, sous la présidence de Monsieur François  
BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays  
du Grésivaudan.

Objet : Projet  
SOLENI  
(SOLidarité  
Energie,  
Insertion) –  
subvention à  
ULISSE

Présents : A. ANDREVON, C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L.  
BELLICARD, C. BICH, C. BLANC-COQUAND, P. BOISSELIER, D. BOSA, Y.  
BOUCHERT-BERT-PEILLARD, JM. BOUCLANS, F. BROTTE, JP. BUART, B.  
CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-  
GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C.  
ENGRAND, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C.  
GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, G. LAMAND, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX,  
C. MALIA, B. MICHON, W. MINGUELY, J. MOUSIN, B. MURIENNE, J.  
PICCHIONI, R. POIS - POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, C. SAURY, B.  
SORREL, F. STEFANI, P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C.  
VANNUFFELEN, P. VOLPI.

Présents : 51  
Pouvoirs : 4  
Votants : 55  
Vote pour : 55  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Excusés : JP DURAND, G. FASTIER (pouvoir à F.STEFANI), A. GUILLUY, JC.  
JOLLY, P. LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F.BROTTE), P  
LEVASSEUR (pouvoir à G.GIRAUD), J. LOMBARD (pouvoir à R.COLLIAT), S.  
VAUSSENAT.

Monsieur Robert COLLIAT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que si la précarité énergétique est  
un phénomène ancien, il pèse de plus en plus lourd sur les  
ménages les plus fragiles dans un contexte d'augmentation  
continue du prix des énergies.

Ainsi en France, 3 400 000 ménages (soit 13% des ménages)  
seraient aujourd'hui en précarité énergétique en consacrant au  
moins 10% de leurs revenus au paiement de leurs factures  
d'énergie. En Isère, le nombre de ménages concernés serait de  
60 000.

Pour ces ménages, les conséquences de la précarité énergétique  
sont financières, sanitaires, sociales et environnementales :

- impayés, endettement progressif, coupures d'énergie
- restriction et privation de chauffage
- problèmes de santé (maladies respiratoires, surmortalité  
hivernale)
- repli chez soi, isolement social

C'est dans ce contexte qu'un porteur de projet souhaiterait mettre  
en place des équipes d'intervention rapide au domicile des  
ménages en situation potentielle ou avérée de précarité  
énergétique, pour les sensibiliser aux économies d'énergie, les  
accompagner dans la maîtrise de leur consommation et réaliser

Transmis le : 06/06/11  
N° accusé réception Préfecture : 038-20018166-20110509-55-3E

un diagnostic « sociotechnique », avant de les orienter vers d'autres opérateurs en fonction de leurs statuts d'occupation.

Ce projet dénommé « SOLENI » (SOLidarité ENergie Insertion) est porté par l'Union Locale d'Initiatives au Service de l'Emploi (ULISSE), association qui regroupe des structures intervenant pour l'insertion de personnes mises en difficulté par le non emploi.

Ce projet est en phase d'expérimentation et doit préfigurer la création d'une entreprise d'insertion.

Monsieur le Président propose que la communauté de communes soutienne ce projet afin d'accompagner 10 ménages en mobilisant les partenaires locaux susceptibles d'être en contact avec eux. Une fois le repérage des ménages effectué, et après avoir obtenu leur accord, deux visites à domicile seront réalisées. La première consistera à dresser un état des lieux de la situation du ménage (bâti et installations, analyse des consommations d'énergie, connaissance du mode de vie et des pratiques dans le logement...). La seconde permettra de guider le ménage vers des solutions permettant des économies d'énergie (bons réflexes, pose de petits systèmes par les conseillers en maîtrise de l'énergie et réalisation de petits travaux...) et de l'orienter éventuellement vers les dispositifs d'aide adaptés (aides au paiement des factures, aides pour le remplacement d'équipements ménagers, aides aux travaux d'amélioration...).

Pour l'expérimentation, le groupe ULISSE mobilisera ses structures internes d'insertion pour mettre à disposition et accompagner 3 de ses salariés en parcours qui bénéficieront d'une formation *ad hoc* et d'un encadrement par le chef de projet lors de la première visite avec chaque ménage et tout au long de la mission.

Des bilans seront réalisés après chaque visite et une évaluation globale de l'expérimentation sera réalisée par le chef de projet.

Monsieur le Président souligne que ce projet d'expérimentation est complémentaire des actions menées en faveur de l'amélioration énergétique des logements locatifs sociaux existants, de celles qui pourraient être envisagées dans le cadre de l'élaboration du PLH et du Plan Climat, ainsi que des actions de soutien à l'insertion économique soutenues par le Grésivaudan.

**Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :**

- **de verser une subvention de 3 820 € HT à ULISSE pour l'accompagnement de 10 ménages du territoire dans le cadre du projet SOLENI,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier,**
- **d'autoriser la décision modificative suivante :**

**BUDGET PRINCIPAL**  
**Décision modificative n°2**

Articles	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20417 / 70 Subventions d'équipement – Autres établissements publics <i>Aide aux bailleurs sociaux</i> <i>(Amélioration énergétique du parc existant)</i>			- 3 820 €	
2042 / 70 Subventions d'équipement – Personnes de droit privé <i>ULISSE</i>			+ 3 820 €	
<b>Totaux</b>			<b>0.00 €</b>	

ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTE

